

■ DROIT COMMERCIAL, DES AFFAIRES ET DE LA CONCURRENCE ■ DROIT FISCAL ET DOUANIER ■ DROIT DES SOCIÉTÉS ■ DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ■ DROIT DU TRAVAIL ■ DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA PROTECTION SOCIALE ■ DROIT PENAL DE L'ENTREPRISE ■ DROIT PUBLIC ■ DROIT IMMOBILIER ■ DROIT DES PERSONNES ET DES BIENS ■ DROIT DU SPORT

Numéro de formateur : Article L. 6352-12 du Code du travail « Enregistré sous le n° 54.86.002.98.86 à Poitiers. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Poitiers, le 17 avril 2023

FORMATION

Cycle 1 – Les Matinées de la Commande publique

DURÉE 14 heures réparties sur 4 séances (4 x 3,5 h)

PARTICIPATION INTER-ENTREPRISES

En présentiel ou en distanciel (visioconférence en direct)

LIEU (présentiel) dans les locaux du Cabinet TEN FRANCE – 86000 POITIERS – Salle 5

DATES ET HEURES

 - Séance 1
 12 mai 2023
 09h00 – 12h30

 - Séance 2
 16 juin 2023
 09h00 – 12h30

 - Séance 3
 29 septembre 2023
 09h00 – 12h30

 - Séance 4
 1er décembre 2023
 09h00 – 12h30

TARIF 1 000 € HT (1 200 € TTC) pour 14 heures soit 250 € HT par séance (3,5 h)

PREREQUIS Aucun prérequis

PUBLIC CONCERNE Juriste en commande publique et acheteurs publics.

Disposer d'une connaissance de base du droit de la commande publique et/ou d'une expérience pratique de la commande publique est un plus.

ACCESSIBILITE

Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

DÉLAI INSCRIPTION Au plus tard le 28 avril 2023

MODALITÉ INSCRIPTION bulletin d'inscription à adresser par mail (amichelet@tenfrance.com) (ou par

courrier (CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX 9)

<u>ÉQUIPEMENT REQUIS</u> Pour le suivi par visioconférence : disposer d'un outil informatique

(ordinateur/tablette/téléphone portable) équipé de caméra et micro

POITIERS ■ PÔLE RÉPUBLIQUE 2 - 23 RUE VICTOR GRIGNARD - CS 61074 - 86061 POITIERS CEDEX 9 PARIS ■ 7 RUE CLAUDE CHAHU - 75016 PARIS







1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de :

- connaître les nouvelles règlementations en droit de la commande publique et les évolutions des règles existantes en vue de la gestion des contrats de la commande publique ;
- † être capable d'appliquer ces réglementations dans la collectivité/établissement publics, de la manière la plus adaptée possible.

2. CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu des parties "actualité législative et réglementaire" et "jurisprudences" est déterminé au fur et à mesure de l'actualité en commande publique. Les thèmes pratiques, pour la plupart, sont également fixés au regard des évolutions législatives.

Les **thèmes pratiques** envisagés en 2023, sous réserve de l'évolution des textes de loi qui justifierait de modifier le programme, seraient :

- Clauses et critères environnementaux et sociaux dans la passation des contrats de la commande publique;
- Modifications du contrat et hausse des prix des contrats de la commande publique ;
- Maîtrise de l'assurance construction ;
- · L'établissement du décompte général et définitif du marché et sa contestation : les points d'alerte ;

3. <u>MÉTHODE PÉDAGOGIQUE</u>

a) ORGANISATION MATÉRIELLE et MOYENS

Chaque stagiaire sera destinataire d'un support de formation ainsi que d'un questionnaire d'évaluation à chaud. Le retour auprès de l'intervenant de la fiche d'évaluation à chaud est impératif.

Pour les stagiaires en distanciel, ces documents ainsi que la feuille d'émargement individuel seront adressés au plus tard la veille de la séance, par mail.

b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE DES SÉANCES

Chaque séance comporte l'analyse :

- de textes récents en matière de droit de la commande publique et leurs implications dans la collectivité/établissement ;
- d'un thème/ cas pratique, destiné à rappeler certains points de réglementation, leur application pratique et à permettre la gestion des contrats de la commande publique;
- de décisions de justice et de leur traduction concrète dans la collectivité/l'établissement public.

Chaque séance est basée sur des échanges avec l'animateur, pour savoir comment traduire concrètement cette règlementation dans la collectivité/l'établissement public.

Le formateur répondra à toutes les questions posées. Un dialogue et des échanges ponctueront cette journée de formation.



c) OUTILS UTILISÉS

Au cours de chaque séance, un contrôle des connaissances acquises par les stagiaires (évaluation des apprentissages) sera opéré.

4. ANIMATION

Les formations sont dispensées par des avocats en droit public/droit immobilier :

- Lise LEEMAN, avocat associée
- Alexandre BRUGIERE, avocat associé
- Jean-Philippe LACHAUME, avocat associé
- Baptiste LE FORT, avocat

Des avocats du Cabinet TEN France appartenant au secteurs « droit pénal » sont également amenés à intervenir suivant le thème pratique abordé.

5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Stagiaires en présentiel : Les stagiaires présents ainsi que les intervenants devront émarger la feuille de présence qui sera remise en début de chaque séance.

Stagiaires en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par l'intervenant(e) au long de la séance sur la base de l'inscription, et l'identification de celui-ci est confirmée par une vérification de sa présence (caméra).

En fonction du mode de participation du stagiaire à la formation, la feuille d'émargement devra être soit remise à l'intervenant, soit être adressée par mail à <u>amichelet@tenfrance.com</u>.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Stagiaires en présentiel : Les stagiaires présents ainsi que les intervenants devront émarger la feuille de présence qui sera remise en début de chaque séance.

a) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A CHAUD

- ⇒ <u>Au cours de chaque séance</u> (séances 1 à 3 : questionnaire portant sur le contrôle des connaissances (Compréhension et acquisition des connaissances du stagiaire) par le biais de questions / réponses
- ⇒ Au cours de la séance 4 (dernière séance) : Questionnaire portant sur 3 points :
 - Contrôle des connaissances ;
 - L'atteinte des objectifs par le stagiaire ;
 - Déroulement de la formation.

b) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé aux stagiaires entre + 45 et + 60 jours après la formation.



7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

- 1) A l'issue de la formation (soit à la séance 4), chaque stagiaire présent devra impérativement remettre (suivi en présentiel) ou adresser (suivi en distanciel) par mail (amichelet@tenfrance.com) le questionnaire d'évaluation à chaud complété.
- 2) Envoi au stagiaire d'un dossier comprenant :
 - le certificat de réalisation ;
 - les feuilles de présence émargées par le stagiaire et l'intervenant.
- 3) Sera adressé, conformément aux modalités d'évaluation (cf point 6 « modalités d'évaluations »), un questionnaire d'évaluation à froid sur l'acquisition des connaissances du stagiaire et leurs applications dans la collectivité/l'établissement public, que le stagiaire devra retourner par mail à <u>amichelet@tenfrance.com</u> ou par voie postale (CS 61074 86061 POITIERS CEDEX).

8. CONTACTS

Tél: 05 49 55 99 17 Mail: formation@tenfrance.com

Référent pédagogique Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée

Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

Référent handicaps Benoît TRIPON, avocat associé

Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

Référent administratif Fabienne JAMMES, assistante

&&

Interlocuteurs pour cette formation: Lise LEEMAN

Tél: 05 49 55 99 16 lleeman@tenfrance.com

9. PIECE(S) JOINTE(S)

- Calendrier
- Bulletin d'inscription
- Proposition de formation